

RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INTÉGRITÉ

DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT DES MÉTAUX PRÉCIEUX

RÉSUMÉ POUR LES DÉCIDEURS POLITIQUES



Renforcement de la sécurité et de l'intégrité de la chaîne d'approvisionnement des métaux précieux

Résumé pour les décideurs politiques

I. Problématique

1. Le trafic illicite des métaux précieux génère un certain nombre de problèmes et de menaces, tant au niveau local que mondial. Il nuit non seulement aux sociétés minières, mais entrave aussi gravement le développement socio-économique des pays producteurs, tout en mettant les communautés locales à risque. En outre, le trafic illicite augmente la vulnérabilité de la chaîne d'approvisionnement des métaux précieux, quant à l'infiltration de la criminalité transnationale organisée, et est souvent associé à différents crimes transfrontaliers graves.

2. Comme demandé dans la résolution de l'ECOSOC 2013/38, l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) a mené une étude approfondie pour évaluer les liens entre la criminalité transnationale organisée, d'autres activités criminelles connexes et le trafic illicite des métaux précieux. Cette étude représente l'élément d'évaluation d'une stratégie internationale développée par l'UNICRI pour prévenir et combattre le trafic illicite des métaux précieux.

II. Résultats

3. Ce rapport vise à traiter sur un plan technique les questions de recherche et sous-questions suivantes :

- Quelle est l'ampleur du trafic illicite des métaux précieux ?
 - Le trafic illicite des métaux précieux est-il lié à la criminalité transnationale organisée et à d'autres activités criminelles connexes ?
 - Le trafic illicite des métaux précieux est-il lié à des activités terroristes ?
 - Quelles sont les vulnérabilités de la chaîne d'approvisionnement des métaux précieux ?
- Comment le trafic illicite des métaux précieux peut-il être prévenu ou contrôlé ?
 - Quelles sont les forces et faiblesses des démarches actuelles ?

4. Le phénomène croissant du trafic illicite de métaux précieux représente une source importante de financement pour les groupes criminels organisés qui exploitent les failles, dans la législation nationale et internationale et dans le commerce des métaux précieux. Les métaux précieux, ainsi que des pierres précieuses, représentent des marchandises idéales pour le financement des activités criminelles, en raison de leur facilité de transport et de leur grande valeur. Le développement et l'expansion des infrastructures de transport, des

systèmes bancaires et les télécommunications ont facilité l'implication du crime organisé dans cette activité très rentable.

5. Selon les cas analysés, le trafic illicite des métaux précieux se compose d'au moins cinq niveaux identifiables, complexes et interdépendants d'acteurs criminels organisés, à savoir : les mineurs criminels individuels ; les gangs et les patrons miniers illégaux ; les acheteurs en gros au niveau national / régional sous la forme d'entités autorisées ou enregistrées ; les sociétés-écrans d'exportation ; et les entreprises et acheteurs intermédiaires internationaux.

6. L'or pouvant être facilement extrait et retravaillé, il fait souvent l'objet d'une exploitation minière artisanal et à petite échelle (EMAPE) illégale. L'or illégalement extrait peut être mélangé avec des débris d'or et vendu aux raffineurs. Après la fusion, il est pratiquement impossible de retrouver la mine d'or d'origine. En dissimulant et mélangeant l'or illégal avec d'autres sources des métaux, il peut facilement pénétrer la chaîne d'approvisionnement légale. En revanche, il est extrêmement rare que les métaux du groupe platine (MGP) soient extraits par l'EMAPE, compte tenu de la complexité des processus d'extraction et de raffinage impliqués. Par ailleurs, les MGP sont généralement volés, échangés et vendu illégalement par des groupes criminels organisés.

7. Les mineurs de grandes ou moyennes exploitations opérant dans de nombreux pays parmi les plus pauvres du monde, ces opérations d'extraction de l'or attirent souvent les mineurs artisanaux du même endroit, qui travaillent dans des zones qui ne sont plus viables, ou qui exploitent la même source de minerais. Ce brassage de mineurs artisanaux se traduit souvent par des affrontements violents et des problèmes de sécurité et de santé, tout en perturbant les relations entre les mines et les communautés locales.

8. Cette étude a identifié plusieurs infractions pénales liées à l'exploitation minière des métaux précieux, à savoir :

- la corruption : les risques de fraude et de corruption sont principalement liés à l'approvisionnement, aux failles de sécurité, aux lacunes dans le cadre juridique (y compris les licences et les permis) et aux aspects de gestion logistique ;
- le blanchiment d'argent : les produits de la criminalité peuvent être blanchis par l'achat et la vente d'or dont les transactions sont effectuées le plus souvent en espèces. L'or peut aussi être utilisé comme une monnaie d'échange pour l'achat de produits interdits ou réglementés, tels que les drogues. L'or est utilisé dans les systèmes de blanchiment d'argent basés sur les transactions commerciales ;
- l'immigration illégale : environ 70 % de tous les mineurs illégaux arrêtés en Afrique du Sud sont des migrants illégaux ;
- la violence sexuelle et sexiste et le travail des enfants : les femmes et les enfants ne sont pas seulement exploités en tant que main-d'œuvre bon marché, ils sont aussi victimes de viols, de violence domestique et de toutes sortes d'abus ;
- liens avec des groupes armés et terroristes : la dépendance de certains groupes terroristes au trafic illicite des métaux précieux est mentionnée dans certains des rapports examinés, mais les données les concernant sont insuffisantes.

9. Cette étude a évalué les initiatives nationales et internationales en place pour lutter contre le commerce illicite des métaux précieux dans différents pays. Il en ressort que les cadres législatifs et réglementaires sont des instruments importants de prévention et de lutte contre le commerce illicite d'or et d'autres métaux précieux.

10. Certains progrès ont été accomplis dans la lutte contre le commerce illicite des métaux précieux à travers la mise en œuvre de systèmes de certification ; des mécanismes et des actions ont été développés. Bien que des mesures positives aient été prises en ce qui concerne les différents régimes de diligence raisonnable mentionnés dans le rapport, la facilité et l'anonymat avec laquelle l'or peut être commercialisé illégalement entrave la mise en œuvre des systèmes de traçage.

11. L'un des principaux problèmes auxquels les organismes d'application de la loi sont confrontés, est de réussir à prouver que les métaux précieux trouvés en la possession d'un tiers ont été volés. L'établissement de bases de données d'empreintes digitales à des fins de comparaison pourrait contribuer à l'identification des sources des métaux précieux, prouvant ou infirmant qu'un crime a été commis. Puisqu'il s'agit d'un élément-clé dans la lutte contre le trafic illicite des métaux précieux, ce rapport analyse le potentiel des empreintes digitales pour l'or et les MGP, ainsi que les problèmes s'y rapportant.

12. Cette évaluation met en évidence de nombreuses lacunes, y compris des failles juridictionnelles dans la chaîne d'approvisionnement, des faiblesses générales dans la chaîne d'approvisionnement, des carences en matière d'application de la loi, un manque de partage d'informations entre les agences nationales et les organisations internationales, ainsi que les connaissances et la formation.

Méthodes

13. La collecte des données a été mise en œuvre par divers moyens et stratégies : une analyse documentaire (plus de 200 rapports, articles et études), des interviews sélectionnées (20+) avec des représentants de l'industrie et des organismes gouvernementaux, des analyses d'études de cas, 2 réunions d'experts impliquant une centaine de personnes (Turin, Septembre 2015 et Le Cap, Mars 2016).

14. La quatrième et dernière section est consacrée à l'élaboration d'une analyse des Forces-Faiblesses-Opportunités-Menaces (FFOM), qui met en évidence les points forts, les opportunités et les enseignements tirés des politiques existantes, en recommandant une stratégie solide de lutte contre le trafic illicite des métaux précieux, devant être adaptée aux différentes parties prenantes.

III. Voie à suivre

15. Pour combler les lacunes identifiées, optimiser les outils disponibles et développer des instruments supplémentaires pour lutter contre le commerce illicite des métaux précieux, il est recommandé qu'un système de réglementation des métaux précieux, efficace et approprié soit établi et mis en œuvre. Les objectifs spécifiques suivants sont cruciaux pour le développement d'une stratégie globale pour lutter contre le commerce et le trafic des métaux précieux :

- Renforcer les capacités nationales pour assurer globalement l'intégrité de la chaîne d'approvisionnement des métaux précieux ;
- Renforcer la coopération entre les secteurs privé et public ;

- Améliorer les connaissances et la sensibilisation quant aux menaces identifiées et l'efficacité des contre-mesures existantes ;
- Établir un mécanisme international pour garantir l'intégrité de la chaîne d'approvisionnement des métaux précieux (un Plan d'Action National sur les Métaux Précieux). Tout en fonctionnant comme un objectif en soi, ce plan soutiendra également les trois premiers objectifs obligatoires.

16. Ce rapport souligne le fait que le secteur des pierres précieuses comporte le même genre de problèmes que celui de l'approvisionnement en or et MGP. Par conséquent, la stratégie sur les métaux précieux peut aussi s'appliquer aux pierres précieuses.

Les informations sur la bibliographie peuvent être consultées sur le portail des métaux précieux de l'UNICRI (UNICRI Precious Metals portal) : <https://pm.unicri.it/>